

L'hon. M. Churchill: Tout comme le drapeau du Guatemala!

M. Douglas: D'après moi, elles sont consacrées par les plus anciennes traditions de notre pays. On prétend qu'il y a eu d'assez longues discussions lorsque les Pères de la Confédération se sont réunis pour choisir une devise et une désignation pour le Canada. Sir John A. Macdonald, on s'en souviendra, préconisait l'appellation «royaume du Canada»; toutefois, sir Leonard Tilley, alors qu'il lisait le psaume 72, s'arrêta sur le huitième verset:

Il dominera d'une mer à l'autre,
Et du fleuve aux extrémités de la terre.

Le même jour, il se présenta à la réunion des Pères de la Confédération et proposa qu'on utilise l'expression «Dominion du Canada» et qu'on adopte la devise «A mari usque ad mare», c'est-à-dire «D'une mer à l'autre». On a laissé tomber la désignation «Dominion», mais j'aime croire que la réalité demeure toujours la même. M'est avis que les deux barres bleues figurant sur le drapeau auront un sens profond pour les Canadiens. Quelles que soient leurs convictions religieuses, et même s'ils ne professent aucune religion, tous les Canadiens, j'en suis sûr, désirent que le Canada soit un pays s'étendant d'une mer à l'autre, où certaines valeurs morales et spirituelles prédominent, un pays où les choses de l'âme et de l'esprit l'emportent sur le progrès matériel et l'acquisition de biens personnels. Il me plairait de penser que les deux bandes bordant le drapeau proclameraient à la face du monde que nous accordons du prix à autre chose qu'une simple expansion matérielle.

Il y a un verset de la Bible où il est dit que la vie d'un homme ne se mesure pas suivant l'abondance de ses biens. Je pense que cette vérité s'applique non seulement aux particuliers, mais encore aux nations. Je ne crois pas que la grandeur future du Canada repose uniquement sur la hauteur de ses gratte-ciel ni sur l'abondance de ses réserves d'or ni sur le chiffre de sa balance commerciale. Je crois qu'en fin de compte, la vraie grandeur du Canada dépendra de la mesure où le pays s'occupera de sauvegarder et de mettre en valeur les droits de ses citoyens même les plus humbles et de leur ménager toutes les occasions favorables.

J'espère, monsieur l'Orateur, que ce débat ne se prolongera pas indûment et qu'il ne suscitera aucune animosité. Je pense que nous devrions mettre tout en œuvre pour empêcher les Canadiens de se dresser les uns contre les autres, à un moment où l'unité est plus nécessaire que jamais dans l'histoire de notre pays. J'espère que nous saurons mener le débat sur cette épineuse question avec calme et sans rancœur; et lorsque nous en serons

venus à une décision, j'ose croire que les membres du Parlement, et toute la population, d'une extrémité à l'autre du pays sauront s'unir, sous le drapeau désigné, pour édifier un Canada puissant, libre et uni.

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Cariboo (M. Leboe).

M. Choquette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur,...

(Texte)

Je respecte les sentiments du député de Villeneuve, mais la semaine dernière, vous aviez ordonné à l'honorable député de Saint-Denis de ne pas arborer de drapeau à la Chambre, afin d'éviter l'aspect spectaculaire de la grande discussion qui se déroule présentement.

Je prie donc Votre Honneur d'avoir l'obligeance de rappeler à l'ordre l'honorable député de Villeneuve, afin d'éviter de faire comme le député de Saint-Denis, bref de lui demander de ne pas arborer le drapeau qu'il exhibe présentement sur son bureau.

(Traduction)

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député d'appeler mon attention là-dessus; je ne l'avais pas remarqué jusqu'à maintenant. Que l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) veuille bien enlever le pavillon sur son pupitre.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je fais appel à votre indulgence. La résolution présentement à l'étude n'a rien à voir avec le drapeau que j'ai devant moi. Je suis venu à la Chambre il y a déjà une quinzaine de jours avec le même motif de drapeau; ce n'est pas celui qui est le sujet de la discussion présentement. Nous avons une résolution devant nous.

Je comprends que l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) a voulu faire le fanfaron, comme il a l'habitude de le faire dans la province et aussi à la Chambre en vue d'attirer l'attention de tous les députés sur ce drapeau. En conséquence, je demande votre indulgence, car tantôt j'aurai à prendre la parole après l'honorable député de Cariboo (M. Leboe) et je traiterai de la résolution telle qu'elle est, sans faire allusion à d'autres résolutions, à moins que je ne désire présenter un amendement dans ce sens-là, ce que je déciderai à ce moment-là.

(Traduction)

M. l'Orateur: Nonobstant ces observations très intéressantes, deux noires ne font pas une blanche, et si l'honorable député de Saint-Denis a eu tort de montrer un drapeau, l'honorable député de Villeneuve a tort également. Il est de mon devoir de président et